



L'abribus idéal

Introduction

L'abribus joue un rôle très important dans l'attractivité des transports en commun. Il constitue le principal élément d'accueil du voyageur. Sa fonction première est d'offrir à la clientèle une protection contre les intempéries (vent, précipitations, gadoue, poussière). Le climat belge est capricieux et les abribus doivent en tenir compte. La pluie, l'enneigement, les variations de température, le vent, le gel et le dégel constituent autant de contraintes. L'accessibilité universelle aux infrastructures, la propreté, le sentiment de sécurité et la communication doivent également être au cœur des préoccupations des transporteurs.

Avec le vieillissement de la population, les besoins en matière de confort à l'arrêt sont devenus une règle d'intervention de premier plan. Les abribus doivent en tenir compte et répondre aux besoins particuliers des personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, sensorielles, neurologiques, ...).

L'abribus doit offrir un environnement propre, confortable, facile d'entretien et bien aéré. Ce lieu public est sujet au vandalisme et à l'abus et il convient de décourager ces comportements et d'en minimiser l'impact.

Les usagers désirent un lieu où ils se sentent en sécurité, peuvent voir et être vus, et sont raisonnablement protégés de la circulation automobile.

Enfin, les développements récents des technologies de l'information ouvrent la porte à une meilleure communication avec les usagers et les abribus doivent en permettre l'intégration.

Ces objectifs sont-ils atteints ? D'après nos prospections et les enquêtes menées auprès des clients des TEC, il semble que de nombreuses lacunes subsistent. Ceci nous a conduits à rédiger quelques recommandations à l'intention des autorités communales, des transporteurs et des constructeurs.

Rappelons enfin que, si la fonction première de l'abribus est, comme son nom l'indique, d'abriter les clients, les aspects esthétiques ou architecturaux, parfois considérés comme secondaires, ne doivent pas pour autant être négligés : l'abribus est un élément important dans le paysage de la ville.



Deux exemples d'abribus particulièrement esthétiques mais qui remplissent très mal leur fonction première : offrir une protection à la clientèle (à gauche : Lyon, à droite : Paris).

Apparence physique

Dimension

La fréquentation est évidemment le premier critère pour dimensionner correctement un abribus. En cas de longs quais partagés, dans les gares TEC importantes, les abris doivent s'étendre sur toute la longueur des quais. S'il est desservi par des lignes réputées accessibles aux PMR, l'abribus doit pouvoir accueillir les usagers en fauteuil roulant, y compris les modèles motorisés (jusqu'aux quadriporteurs). Il doit aussi permettre qu'on y entre avec une poussette à deux places. Pour ce faire, l'abribus aura une dimension minimale de 160 cm x 382 cm. Toujours pour les PMR, il doit offrir des aires de rotation de 150 cm soient disponibles de part et d'autre des parois latérales pour permettre aux personnes en chaise roulante de manœuvrer.



Situé à proximité de la gare de Bruxelles-Central, cet abribus est mal dimensionné compte tenu de sa grande fréquentation.

© ACTP



Dans les gares importantes et qui présentent de longs quais parallèles, une couverture totale est souhaitable (photo : Lille).

© ACTP

Parois vitrées

L'abribus doit être pourvu de parois vitrées permettant aux clients d'être vus et de voir arriver le bus tout en gardant un œil sur la circulation routière en général. Pour cette raison, il importe que les panneaux publicitaires soient situés en aval par rapport au sens de circulation des bus, de façon à ne pas entraver la vision sur le bus en approche.

Idéalement, l'abribus sera équipé d'une paroi arrière vitrée et transparente, pour des raisons esthétiques mais aussi afin d'assurer une meilleure convivialité.

Une paroi vitrée face aux sièges est souhaitée, de manière à protéger les clients contre la pluie et les éclaboussures en cas de forte intempérie.

Les parois vitrées (et la toiture si elle est en verre translucide) peuvent être légèrement teintées, pour atténuer le rayonnement solaire, mais ne peuvent constituer un obstacle à une bonne vision du trafic.

Les parois vitrées doivent être pourvues de bandes (ou d'autres motifs décoratifs) de sécurité permettant de les identifier effectivement (surtout à l'intention des jeunes enfants et des personnes âgées ou malvoyantes). D'une manière générale, des éléments contrastants doivent permettre une bonne visibilité, notamment pour les personnes ayant une limitation visuelle, particulièrement pour le repérage des entrées et des surfaces vitrées.



Ce type d'abri est indestructible mais le client, véritablement cloîtré, n'est pas vu et ne voit pas arriver le bus.
© ACTP



Les abris proposés par la SRWT aux communes sont particulièrement bien conçus : parois vitrées (y compris devant le siège) munies d'une bande de sécurité et dépourvues d'ouverture latérale.
© ACTP



Un modèle esthétique (Decaux) mais qui présente certaines lacunes : toiture laissant s'engouffrer le vent, ouvertures latérales qui assurent une mauvaise protection en cas de pluie oblique.

© ACTP



La plupart des abribus JC Decaux présentent des ouvertures latérales qui ne permettent pas une protection efficace contre la pluie oblique et les courants d'air. Bien souvent, le siège est inutilisable en cas d'intempérie.

© ACTP

Sol

La surface au sol doit présenter une légère inclinaison, afin de permettre l'évacuation des eaux de pluies et éviter que de la glace se forme en hiver.

A l'endroit d'au moins un accès au bus, une surélévation sera installée, de façon à permettre un accès le plus proche possible du plain-pied pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. A ce titre, l'agenouillement du bus pour permettre la montée et descente de personnes âgées ou de voyageurs avec landau est souhaité, et fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation de la CE.

Toiture

La toiture doit déborder vers l'avant, du côté chaussée, de façon à mieux protéger les clients lors de pluie oblique, et réduisant également la distance parcourue entre l'abri et l'entrée du bus. La valeur de ce débordement sera maximale compte tenu des contraintes de voirie.

La toiture doit être légèrement inclinée afin de permettre l'écoulement des eaux de pluie, sans affecter (éclabousser) les clients. L'inclinaison vers l'avant ou une toiture bombée peut bien évidemment être envisagée, mais les eaux doivent être collectées par une gouttière appropriée. Ces deux derniers types sont préférés à l'inclinaison vers l'arrière : ils présentent l'avantage de réduire l'ouverture effective au vent et à la pluie.

Entre les parois et la toiture, l'ouverture doit être minimale (si nécessaire pour la ventilation mais ne générant pas de courants d'air excessifs).

Eclairage

Si l'éclairage public ou le panneau publicitaire, n'assurent pas un éclairage d'au moins 30 lux, l'abribus doit être équipé d'un éclairage pour la lecture des panneaux d'informations, pour le confort et la sécurité des usagers en soirée, et parce qu'il constitue une garantie d'être vu par le chauffeur.

Siège

Un siège, éventuellement avec dossier, est indispensable. Dans la mesure du possible, il doit comporter deux places minimum. Pour ne pas entraver la consultation des informations, on évitera de le disposer devant le panneau d'affichage. La hauteur du siège doit être adaptée à une clientèle de tout âge. Il doit également prendre en compte les données anthropométriques récentes, y compris les personnes pathologiquement obèses. Ce mobilier doit être simple, solide (résister aux usages extrêmes et non dégradable. Il ne doit pas présenter d'angle, de saillie ou d'aspérité blessants et doit décourager qu'on s'y étende (par exemple en disposant d'accoudoirs).

Une assise en bois offre probablement le meilleur confort mais pas l'entretien le plus aisé. L'acier inoxydable offre moins de confort mais est plus pérenne et ne nécessite aucun entretien.

Idéalement, un pictogramme « handicapé » sera apposé derrière le siège pour en réserver l'usage, en priorité, aux personnes à mobilité réduite.

Le siège doit être facilement repérable par les personnes ayant une déficience visuelle.



Disposer le siège devant le panneau d'affichage est malheureusement une pratique courante au TEC. Si quelqu'un est assis, la consultation des informations est dès lors entravée.

© ACTP

Panneau d'affichage

Un panneau d'affichage doit être prévu sur la paroi vitrée de fond – adjacente au panneau publicitaire qui assurera son éclairage, si celui-ci est lumineux - En aucun cas, ce panneau d'affichage ne peut se situer au-dessus des sièges : la lisibilité doit en effet être garantie pour les personnes de petite taille, les personnes malvoyantes, etc. En outre, ce panneau devrait, de préférence, être de type paysage plutôt que portrait, de façon à ce que toutes les informations soient à hauteur d'œil. Pour le contenu de l'information se référer au chapitre ci-dessous.

Usage public et résistance au vandalisme

L'abribus doit pouvoir résister à un usage public intensif. Les surfaces doivent offrir une résistance supérieure à l'abrasion et décourager le vandalisme. Tous les composants doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol et le bris. Les surfaces doivent décourager, dans la mesure du possible, l'affichage sauvage et les égratignures produites avec des objets pointus.



Début 2005, la firme 3M a lancé une campagne de pub étonnante qui vantait les mérites de leurs panneaux de verres sécurisés. Une solution efficace contre le vandalisme.

PS : ce sont bel et bien de vrais billets que 3M offrait à celui qui réussirait à briser la vitre sans outil (un agent de sécurité était présent 24h/24 et 7j/7).

© fredcavazza.net

Poubelle

On prévoira une poubelle de dimension raisonnable, ne pouvant recevoir que les petits déchets, vidée et nettoyée régulièrement.

Couleur

Les choix de couleurs proposés doivent tenir compte de la diversité des contextes urbains et architecturaux. L'uniformité, à travers tout le réseau, de la couleur des abribus ne doit pas nécessairement être recherchée même si elle constitue un facteur de visibilité.

Le développement durable

Le développement durable fait partie des préoccupations des transporteurs publics. Les abribus doivent tenir compte du cycle de vie des équipements existants et futurs, favoriser l'utilisation de matériaux recyclés, présenter des solutions durables, offrir une consommation énergétique minimale et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés.

L'information

Plaque d'arrêt

L'utilisation de couleurs contrastées visibles par forte ou faible luminosité garantit une bonne lisibilité. Souvent employés, les caractères gris sur fond jaune sont à proscrire.

La disposition des plaques d'arrêt par rapport à l'éclairage environnant laisse souvent à désirer. Des plaques réfléchissantes judicieusement placées offriraient une lisibilité optimale ; Les informations devant figurer en priorité sur une plaque d'arrêt sont : le nom de l'arrêt, le numéro des lignes et leur destination. Certaines plaques d'arrêt ne comportent aucune de ces informations. L'information doit être agencée de manière claire et en fonction des priorités du voyageur. Sur les plaques actuelles, une place trop importante est dévolue à la zone et à la mention « TEC » (deux éléments secondaires). Les indications de destination horizontales permettent de mieux utiliser la place disponible pour l'info essentielle tout en améliorant la lisibilité.



Cette plaque d'arrêt ne reprend aucune des informations essentielles aux voyageurs (nom de l'arrêt, numéros des lignes, destinations).

© ACTP



Certaines plaques présentent des caractères trop petits et trop peu contrastés (gris sur fond jaune). Pire : l'information essentielle (nom de l'arrêt, numéro de ligne et destination) est ici reléguée au second plan tandis que l'information secondaire (zone et mention « TEC ») est mise en évidence !

© ACTP



Cette plaque Stib est réfléchissante : disposée à proximité d'un éclairage public, elle est d'une excellente lisibilité. Les informations importantes sont présentées de manière claire (caractères contrastés et de bonne taille, liste horizontale des destinations). Dommage que le nom de l'arrêt ne soit pas plus grand.

© ACTP



Généralisé à toute l'Allemagne, ce modèle de plaque d'arrêt est un exemple à suivre tant au niveau de la lisibilité qu'au niveau de l'information. Le logo du transporteur (information peu utile) occupe un espace réduit (en haut à gauche) pour laisser la place à l'essentiel. Visible de loin, le sigle « H » de couleur jaune et verte permet de repérer aisément l'arrêt.

© ACTP

Nom de l'arrêt

Le nom de l'arrêt doit figurer sur la façade et doit idéalement être répété sur la paroi amont. Cette information étant destinée également aux voyageurs qui se trouvent à bord du bus, elle doit figurer en grands caractères (minimum 15 cm) et être contrastée pour assurer une bonne lisibilité.



Le nom de l'arrêt figure ici bien en évidence. Malheureusement, il n'est pas repris sur la paroi amont et est donc difficilement visible depuis le bus en approche. Cet abri dispose en outre de bonnes parois latérales assurant une protection contre les pluies obliques et le siège est judicieusement décalé par rapport à la valve d'information. Un exemple à suivre.

© ACTP

Panneau d'affichage

Un bon panneau d'affichage doit comporter :

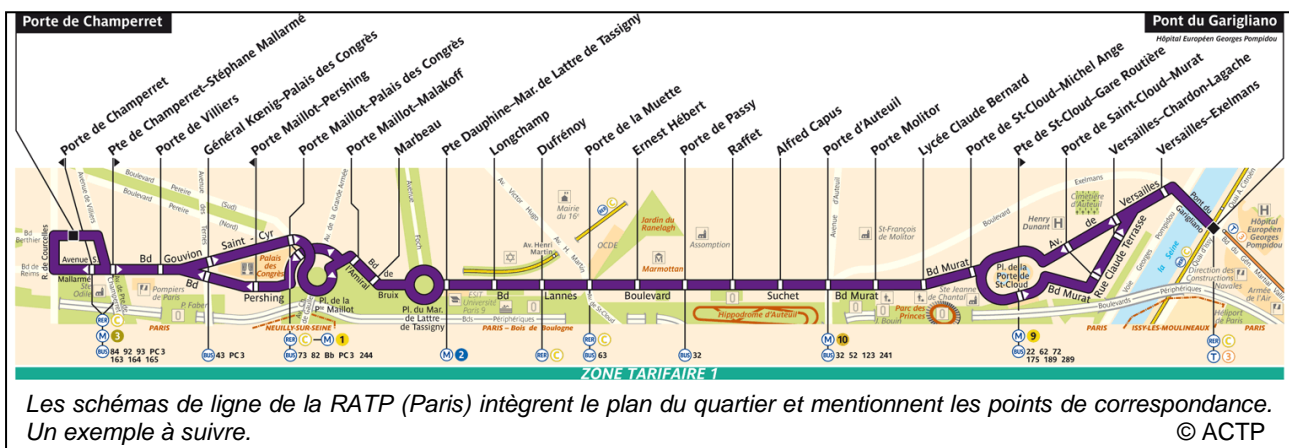
- les horaires (le premier critère de choix étant la destination, les horaires par ligne sont préférables aux horaires mêlés) ;
- le schéma des lignes desservant l'arrêt avec mention des points de correspondances ;
- un plan filaire du réseau ;
- un plan de la ville ou du quartier avec mention des lieux publics importants ;
- les informations relatives à la tarification ;
- la liste des points de vente des titres de transports les plus proches et les numéros de téléphone utiles (information, assistance, taxis, ...).

Tous ces documents seront protégés, éclairés et en caractères d'au moins 3 mm. Il est donc exclu d'afficher de simples feuillets horaires, dont la taille des caractères ne dépassent pas 2 mm, dans un tambour disposé sur le poteau d'arrêt qui ne permet pas une consultation à l'abri des intempéries.



Riche en informations en apparence, ce panneau d'affichage comporte de nombreuses lacunes : aucune information tarifaire, pas de listes des points de vente et il manque des numéros de téléphones utiles.

© ACTP



Les BIV

Les bornes d'info-voyageurs (BIV) sont très appréciées par la clientèle. On veillera à employer des caractères de grande taille, contrastés et lumineux. Les messages comprendront : l'heure actuelle, les numéros des lignes et leur destination, les prochains départs et les retards éventuels. L'affichage sera permanent (pas de défilement) et ne comportera pas de message parasite. Les informations seront actualisées de façon permanente, surtout en cas de perturbation sur le réseau. Ces BIV seront disposées correctement par rapport aux usagers abrités.



Deux exemples à suivre : lisibilité excellente, information claire et complète (heure actuelle, numéros des lignes, destination, prochains départs), affichage sans défilement et bonne disposition par rapport aux usagers abrités.

© ACTP



Cette BIV est peu lisible (caractères peu contrastés et affichage déroulant).

© ACTP

2012

ACTP (www.actp.be)

☎ 04/233.67.57

✉ Place des Guillemins, 17B/bte 25 – 4000 Liège

💻 actp@skynet.be